



Pôle Attractivité et
Développement Economique
Suivi des dispositifs

DECISION
de versement d'une aide à la cybersécurité
JPCA SAISON

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n°1.3 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la délibération n°3.3 du 17 avril 2025 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise JPCA SAISON le 02 octobre 2025,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 1^{er} décembre 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait de mettre en place diverses solutions logicielles (pare-feu, filtrage IP toxiques, antispam professionnel, etc.) mais également d'acquérir un serveur et des disque SSD afin de sécuriser l'ensemble de ses données mais également son parc informatique,

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 5 776 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $5\ 776 * 50\% = 2\ 888\ €$.

D E C I D E

D'attribuer à l'entreprise JPCA SAISON, dont le siège est situé au 67 boulevard Gambetta - 87 000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 2 888€.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise JPCA SAISON, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 24 DEC. 2025

Le Président de Limoges Métropole,

Guillaume GUERIN